

Montréal, le 20 septembre 2018

Monsieur Thibault Rehn  
Coordinateur  
Vigilance OGM  
Par courriel : [contact@vigilanceogm.org](mailto:contact@vigilanceogm.org)

Monsieur,

Au nom du chef du Parti Québécois et député de Rosemont, M. Jean-François Lisée, je donne suite à votre questionnaire du 30 août dernier.

**Votre parti s'engage-t-il à mettre en place l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés dans votre premier mandat ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?**

Depuis 15 ans, la mise en place d'un étiquetage pour les OGM n'a pas avancé d'un iota. Or, les Québécois ont le droit de connaître la composition des aliments qu'ils consomment. L'État doit s'assurer qu'ils ont toute l'information qu'il est possible d'obtenir. Le Parti Québécois mettra en place, dès son élection, un processus vers l'étiquetage des OGM et injectera 3 M\$ d'ici la fin de son premier mandat à cet effet.

**Votre parti s'engage-t-il enfin répondre à la demande de l'UPA en imposant des restrictions sur la vente de luzerne OGM au Québec jusqu'à la réalisation d'une étude économique exhaustive sur ces impacts ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?**

Nous sommes ouverts à une étude sur les impacts économiques de la luzerne OGM. Nous travaillerons avec l'UPA et les autres acteurs pertinents pour mettre en œuvre les meilleurs solutions, et ce, dans les délais les plus courts.

**Votre parti s'engage-t-il à rajouter dans cette stratégie les pesticides à base de glyphosate? Au-delà de cette stratégie, votre parti s'engage-t-il à mettre en place un plan de sortie des pesticides ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?**

Tout le monde, y compris les producteurs, veulent réduire les pesticides. Le rôle de l'État est d'accompagner les producteurs pour que cette réduction ne les pénalise pas. Nous allons nous asseoir avec les producteurs et les autres partenaires pour déterminer la meilleure façon de les appuyer dans cette transition.

**Votre parti s'engage-t-il à modifier cette stratégie afin de limiter la justification agronomique uniquement par un agronome non lié, c'est-à-dire sans que sa rémunération provienne d'entreprise ou d'activités liées à la vente ou production de pesticides ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi ?**

Nous surveillerons de près les pratiques des agronomes pour assurer un portrait juste des conséquences et des risques de l'utilisation des pesticides. Nous avons d'ailleurs fait une sortie à ce sujet récemment : <https://www.laterre.ca/actualites/politique/controverses-autour-de-recherche-quebecoise-pesticides>.

1200, av. Papineau,  
bureau 150,  
Montréal (Québec)  
H2K 4R5

Téléphone : 514 526-0020  
Sans frais : 1 800 363-9531  
Télécopieur : 514 526-0272

[pq.org](http://pq.org)

Pour plus d'information sur les engagements du Parti Québécois, nous vous invitons à consulter notre plateforme à l'adresse <https://pq.org/plateforme>.

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les Québécois seront appelés à choisir la voie que le Québec prendra pour les prochaines années. Le Parti Québécois propose des solutions réfléchies et rigoureuses.

Fini le gaspillage.  
Des écoles en santé.  
Du temps pour les familles.  
Des services en région.  
De la dignité pour nos aînés.  
Et un vrai pays.

Sérieusement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Christine Fillion  
Directrice du contenu